



Le Conseil Municipal est convoqué à la Mairie le

MERCREDI VINGT-SIX FÉVRIER DEUX-MILLE-QUATORZE À 20 H 30

Ordre du jour

1. Dématérialisation de la chaîne comptable ;
2. Agrandissement de la maison de retraite de Bois Clairay d'Allonnes ;
3. Vote des subventions 2014 ;
4. Éléments budgétaires et vote des taux 2014 ;
5. Acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques ;
6. Choix d'un cabinet d'études pour les futurs travaux de la traversée du bourg ;
7. Questions diverses.

Date de la convocation : 20 février 2014

L'an deux-mil-quatorze, le 26 du mois de février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Philippe MACÉ, Maire.

Présents :

BAUDOUIN Noël, SOURDEAU Jean-Claude, BERTRAND Béatrice, BOURDIN Jean-Pierre, BARILLÉ Christian, NAUDIN Thierry, PATUREAU Rémy, DOUBLARD Isabelle, BESNARD Christelle, BAUMIER Vincent, PRATS Sylvie, POIRON Éric, COUSSEAU Sylvie, DEMION André, BARREAU Bruno, HOTTON Anne, REBEILLEAU Régis, LEBEAUPIN Albert.

Absent(s) excusé(é-s) : Néant

Absent(s) : Néant

Madame Anne HOTTON est désignée secrétaire de séance

Les procès-verbaux des dernières séances du 18/12/2013 du 13/01/2014 et du 23/01/2014 sont adoptés sans observations.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2013

DCM N° 2014-02-015

Objet : DÉMATÉRIALISATION DE LA CHAÎNE COMPTABLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la direction Générale des Finances Publiques de l'État a engagé un plan d'action sur la dématérialisation dans le secteur public local. Il propose que la Commune s'engage dans ce processus de dématérialisation des échanges avec la trésorerie en 2014.

Cette dématérialisation peut porter sur :

- Les états de paie ;
- Les titres de recettes, les mandats de dépenses et les factures (pièces justificatives) ;
- Les pièces justificatives de dépenses d'interventions sociales et diverses ;
- Les pièces de passation des marchés publics
- Les factures et les pièces d'exécution des marchés publics ;
- Les délibérations et arrêtés, les pièces justificatives de dépenses et recettes.

Monsieur le Maire précise que les conventions définissent les solutions organisationnelles et techniques retenues. Leurs annexes, notamment les accords locaux entre la collectivité intéressée, le comptable du Trésor et le Président de la Chambre Régionale des Comptes, en définissent les modalités de mise en œuvre. Ces accords locaux valent adhésion des signataires aux articles de la convention « cadre » nationale de dématérialisation à laquelle ils se rapportent et dont ils ne sont pas détachables.

Aujourd'hui, les solutions techniques sont opérationnelles pour la mise en place progressive de tels échanges.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** les dispositions qui précèdent,
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer les accords locaux se rapportant aux conventions « cadre » nationales précitées et qui relèvent de la compétence de la collectivité, ainsi que tous documents permettant leur mise en œuvre.

DCM N° 2014-02-016

Objet : Projet d'agrandissement de la maison de retraite du canton d'Allonnes- Résidence Le Bois Clairay.

M. Le Maire indique qu'un projet d'agrandissement de la maison de retraite du canton d'Allonnes « Résidence Le Bois Clairay » est actuellement à l'étude. Un redéploiement d'une trentaine de lits issus du Maine et Loire est envisagé par l'agence Régionale de Santé (ARS) dans le Saumurois. Pour pouvoir en bénéficier, il y aura lieu de répondre à un appel à projet qui devrait être prochainement lancé.

La structure actuelle de 52 lits ne pourra à l'avenir être économiquement maintenue en l'état. Aussi, les élus du canton comptent sur cette dotation pour maintenir sur le canton un établissement d'accueil pour personnes âgées.

Cette extension permettrait d'une part d'accueillir outre davantage de personnes âgées en liste d'attente, des personnes atteintes d'Alzheimer ou troubles apparentés et d'autre part d'augmenter la capacité financière pour donner une viabilité financière pérenne.

Le fait de porter à 82 le nombre de lits impliquerait la création de 15 à 19 équivalents en temps plein, la structure en compte 30,56 aujourd'hui.

Ce projet a été abordé au Comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM) du Canton d'Allonnes. Le coût de cette extension serait chiffré à 7.6 M € TTC. Afin de limiter l'augmentation du coût de journée à 10 €, selon les calculs du cabinet KPMG, chargé de l'étude financière par la Maison de retraite, il serait nécessaire que les communes du canton prennent 1.3 M € à leur charge, ce qui représente une charge d'environ 6.26 € par habitant sur une durée de 30 ans. Le Conseil Municipal de Vivy soutient ce projet et émet un accord de principe quant à cet engagement de participation financière.

DCM N° 2014-02-017**Objet : Subventions communales 2014 aux associations.**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions communales 2014 conformément au tableau ci-dessous, imputées au c/6574:

ASSOCIATIONS	MONTANTS EN EUROS
Caisse des Écoles	14 000.00
Centre Communal d'Action Sociale	8 000.00
Association Familles Rurales Neuillé (<i>Centre aéré et espace jeunesse</i>)	54 456.00
Association Familles Rurales Neuillé (<i>Relais junior, animation locale</i>)	4 574.00
Avant-garde omnisports	6 500.00
Ass. Football Vivy-Neuillé (<i>Label École de football</i>)	3 000.00
Ass. Vivy-Rando	150.00
Comité des fêtes	1 000.00
Harmonie	5 200.00
École de musique (<i>1^{ère} tranche</i>)	6 500.00
Chorale « À travers chant »	500.00
Troupe théâtrale « l'Arlequin Vétusien »	300.00
Les Joyeux Retraités	250.00
Anciens d'A.F.N.	250.00
ADMR Ass. du service à domicile	4 000.00
Groupement Communal de Protection des Cultures	2 000.00
Union Sportive Écoles Publiques	560.00
Comité Départemental Anticancéreux	100.00
Resto du Cœur	100.00
AREGHAT (Office du tourisme Brain sur Allonnes)	50.00
Fondation du Patrimoine	200.00
Noël des 2 écoles de Vivy	1 000.00
TOTAL	112 690.00

DCM N° 2014-02-018**Objet : Taux d'imposition 2014**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec 3 votes contre et 15 votes pour, décide d'augmenter de 1% les taux d'impositions sur l'année 2014 soit:

- Taxe d'Habitation (TH) = 15 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) = 22.25 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB) = 40.94 %

DCM N° 2014-02-019

Objet : Achat d'un véhicule pour les services techniques

VU la délibération du Conseil Municipal n°2014-01-011 ;
VU la consultation lancée le 04/02/2014.
VU l'avis de la commission voirie du 24/02/2014.

Le Conseil Municipal, avec 3 votes contre et 16 votes pour, décide :

D'ACHETER le véhicule « Peugeot Expert » d'occasion au garage « Jean-Marie BOURDIN Peugeot », domicilié à ZA Ponte du Renard à Airvault (79600) pour un montant de 14 500 euros TTC.

Vivy le 28/02/2014

Le Maire,

Philippe MACÉ

BARILLÉ Christian	
BARREAU Bruno	
BAUDOUIN Noël	
BAUMIER Vincent	
BERTRAND Béatrice	
BESNARD Christelle	
COUSSEAU Sylvie	
BOURDIN Jean-Pierre	
DEMION André	
DOUBLARD Isabelle	
HOTTON Anne	
LEBEAUPIN Albert	
NAUDIN Thierry	
PATUREAU Rémy	
POIRON Éric	
PRATS Sylvie	
RÉBEILLEAU Régis	
SOURDEAU Jean-Claude	